# Fiche de poste

Développons ensemble les richesses humaines

## Identification

| | | | |
|---|---|---|---|
| Intitulé du poste | **Chargé de mission « appui aux territoire »** | Direction | **Direction Ingénierie, Territoriale et Environnement** |
| Intitulé du métier de référence | **Chargé de mission** | Service | **Service Ingénierie Territoriale** *(mission Appui aux Territoires)* |
| Nom, prénom du titulaire du poste *(s'il est déjà en poste)* | | Code poste SEDIT* | |
| | | Code métier* | |

**: case remplie uniquement par la DRH*

## Statut

| | | | |
|---|---|---|---|
| Catégorie | √ A ☐B ☐C | Titulaire / contractuel | **Ingénieur territorial Attaché territorial** |
| Filière | **Technique ou administrative** | Cadre d'emplois | **Ingénieur ou attaché** |
| Grade détenu | | Grades possibles | **Attaché et attaché ppal / Ingénieur et ingénieur ppal** |

## Conditions de travail

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lieu *(rattachement administratif principal)* | DGAT, 28 bis Boulevard Foch – 49 000 ANGERS | Travail sur écran *(+ de 2h/jour)* | ☐Non √Oui |
| Déplacements *(lieux, fréquence…)* | ☐Non √Oui | Option ARTT | ☐ 1 ☐2 √3 |
| Permis de conduire requis | ☐Non √Oui | Astreinte | √Non ☐Oui |
| Matériel mis à disposition *( véhicule, tenue….)* | | Délégations de signature | √Non ☐Oui |

| | | |
|---|---|---|
| Conditions de travail particulières *(travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries…)* | ☐Non √Oui | Lesquelles : réunions en soirée et occasionnellement le samedi |
| Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter [1]. | √Non ☐Oui | Lesquelles : |
| Aptitudes physiques requises *(le cas échéant)* | √Non ☐Oui | Lesquelles : |

***[1] En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.***

## Place dans la hiérarchie et relations de travail

| | |
|---|---|
| Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1) | Chef du Service Ingénierie Territoriale |
| Titulaire du poste | |
| Fonction des subordonnés directs (N-1) *(nombres de personnes encadrées)* | Pas d'encadrement |
| Réalisation de l'évaluation annuelle du personnel | √Non ☐Oui |
| Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux | -L'ensemble des directions et des services de la DGAT et de la DGADSS<br>-Occasionnellement les directions de ressources notamment DPI et DLSI |
| Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux | - Collectivités territoriales et leurs groupements (communes, communautés de communes, communauté d'agglomération, syndicats intercommunaux et mixtes), association départementale des maires |

| | |
|---|---|
| | - Les partenaires du réseau Anjou ingénierie Territorial (DDT, AMF …)<br>- Institutions départementales et satellites du Département : CAUE, Anjou Tourisme, ALTER Public…<br>- Les organismes consulaires (chambre agriculture, CCI, chambre des métiers…)<br>- Le CNFPT<br>- Services de l'État dont Préfecture et DDT et autres personnes publiques associées<br>- Région des Pays de Loire<br>- Etablissement publics (PNR, mission val de Loire…)<br>- Bureaux d'études privés |

## Contributions du poste à l'activité du Département

Mission

| **ACTIVITES LIEES AU POSTE** (10 activités maximum) | poids relatif % | niveau de resp[2] |
|---|---|---|
| > **Activités principales exercées sur un territoire défini** : | | |
| - **Portage de toutes les politiques départementales dans les documents d'urbanisme** (élaboration des documents d'association dans les PLU et SCOT, représentation du Département, instruction des dossiers, consultation de services, formulation d'avis…) et suivi de l'ensemble des autres procédures (ZAC, DUP, etc…) | 20% | II |
| - **Suivi de la politique de l'habitat et de l'urbanisme** et accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des outils tels que le portage foncier départementale, les opérations « *Anjou, cœur de ville* », … :aider les collectivités à faire émerger des besoins, proposer les outils adaptés, conduire des réflexions amont, analyser la commande, aider à la prise de décision, rechercher les bons acteurs, écrire des cahiers des charges etc.…) | 20% | II |
| - **Développement de l'ingénierie territoriale auprès des Communes et EPCI** :<br>Sur son territoire d'intervention, le chargé de mission territoire sera le correspondant du Département auprès des collectivités en matière de conseil et d'assistance. Il devra développer l'écoute des collectivités, comprendre leurs problématiques, analyser et reformaliser leurs besoins. Ensuite, dans un premier temps, il pourra si nécessaire dégager des premiers éléments de réponse sous la forme d'une note de synthèse qu'il présentera à la collectivité. Sur la base de cette note validée, il mobilisera les compétences internes et externes en matière d'ingénierie et des expertises spécifiques. L'ancrage du chargé de mission auprès des collectivités pour l'exercice de cette activité sera facilité par les deux activités précisées ci-dessus qui lui donneront une plus grande légitimité. | 15% | II |
| - **Exercice de missions de conseil et d'assistance** sur les domaines : aménagement, mobilité, cadre de vie, attractivité et solidarité : analyse de la commande, élaboration de pré-diagnostics, réflexions de faisabilité et d'opportunité, orientations stratégiques, définition de scénarios, aide à la recherche de concepteurs, etc.…dans la limite des missions gratuites et le respect des règles relatives à la concurrence. | 40% | II |
| **> Activités secondaires** : | | |
| - Participer aux activités du Réseau Anjou Ingénierie Territoriale en appui de la chargée de mission en charge de l'animation du réseau | 5% | |
| - Répondre à des demandes ponctuelles de l'équipe de direction sur des problématiques pouvant nécessité un travail collectif pluridisciplinaire | | |
| Total | 100 % | |

*[2] **Niveau de responsabilité :***
***I** - décide, est responsable de / **II** - propose, élabore, définit, participe à / **III** - exécute, met en œuvre.*

## COMPETENCES LIEES AU POSTE

Les compétences en matière d'ingénierie territoriale peuvent être classées en 2 niveaux :

- **Les compétences dites génériques** car applicables à de nombreux domaines tels que le montage et la conduite de projet, l'évaluation, la médiation, la mise en réseau, etc...
- **Des compétences qui requièrent une connaissance thématique spécifique**. En matière d'ingénierie territoriale, il est important de mesurer l'importance et la diversité des thématiques aussi variées que l'eau, l'environnement, l'urbanisme, les infrastructures, le bâtiments, l'accessibilité, le tourisme, l'économie pour ne citer que ceux-là. Ce second niveau de compétences constitue généralement le domaine d'expertise.

Le profil du chargé de mission « territoire » tel que défini ci-dessus est celui d'un généraliste polyvalent qui devra bien maitriser les compétences dites génériques (1er niveau) et disposer d'une connaissance « a minima » des thématiques spécifiques afin d'être en capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun et de façon adapté au contexte.

| | |
|---|---|
| Savoirs (connaissances théoriques) | **Les savoirs théoriques permettent de comprendre et d'interpréter**<br>Connaissance du fonctionnement d'un territoire et de ses dynamiques<br>Connaissance du rôle des acteurs du territoire et de leurs responsabilités<br>Connaissance du domaine de l'aménagement et de l'urbanisme (démarche, processus, procédures)<br>Connaissance minimum de l'actualité législative et réglementaire dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'évolution des institutions et de la décentralisation, de la réforme territoriale<br>Connaissance des politiques départementales et des missions des services du Département qui seront acteurs de l'ingénierie<br>Connaissance des principes de fonctionnement d'un réseau d'échange |

| | |
|---|---|
| Savoir-faire (lié à l'expérience pratique) | **Les savoir-faire sont ceux issus de l'expérience, c'est le « savoir y faire », savoir conduire**.<br><br>Compétences rédactionnelles et capacité d'expression, prise de parole en réunion, savoir restituer, esprit de synthèse<br>Maîtrise de l'outil informatique (logiciels de bureautique : Word, Excel, Power-Point, )<br>Esprit d'initiative, force de proposition,<br>Savoir mettre en œuvre ou accompagner une procédure, une démarche de projet |

| | |
|---|---|
| Savoir procédural (procédures) | **Les savoirs procéduraux permettent de préciser le comment faire, la conception d'une procédure, d'une démarche, d'un processus.**<br><br>C'est connaitre la méthode pour conduire un projet, pour piloter une démarche, pour construire un partenariat<br>Aptitude à comprendre, appréhender le contexte législatif et règlementaire dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement<br>Connaître les procédures administratives et de communication du Département |

| | |
|---|---|
| Savoir relationnel (relations humaines) | **Les savoirs relationnels s'identifient au « savoir être » et permettent de se conduire de façon adaptée.** Ils vont se concentrer principalement sur :<br>- La médiation notamment la capacité d'écoute, la concertation, la communication, la conciliation, la gestion des conflits<br>- La capacité à convaincre, la pédagogie<br>- La capacité à développer des mécanismes de mobilisation de compétences et de ressources du territoire, la culture du réseau<br>- La posture de conseil vis-à-vis de l'élu |

| | |
|---|---|
| Autres | |

| Évolution prévisible du poste |
|---|
| |